

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 78 (2016)

**Artikel:** Le Galetas des pompiers de Fribourg  
**Autor:** Blanchard, Raoul / Petrovski Ostertag, Anita  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825690>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

INVESTIGATIONS SUR UNE COLLECTION INSOLITE

---

# LE GALETAS DES POMPIERS DE FRIBOURG

En plein cœur de la vieille ville, Le Galetas fait émerger un des petits mythes contemporains des sapeurs-pompiers de Fribourg. Coup de projecteur sur cette caverne d'Ali Baba et ses milliers d'objets de lutte contre le feu.

PAR RAOUL BLANCHARD ET ANITA PETROVSKI OSTERTAG

Historiens d'art, passionnés de domaines inédits, ils sont en charge de l'inventaire de la collection des pompiers de Fribourg.

## UNE RECHERCHE PAS COMME LES AUTRES

Musée spontané, en perpétuelle métamorphose, Le Galetas ouvre un champ d'investigation pour une approche vivante de l'histoire et de l'organisation des pompiers à Fribourg.

Des milliers de pièces sont rassemblées dans une mise en scène protéiforme, suscitant des dialogues entre les époques et les mutations des techniques. Depuis l'automne 2014, avec la généreuse collaboration de l'ECAB, la ville de Fribourg, propriétaire, fait établir un inventaire raisonné accompagné d'une documentation. Issu de cette recherche, le présent article se développe autour d'une sélection de sujets représentatifs de la période de 1799 à la Première Guerre mondiale. Mis en réseau avec les archives, chaque objet est réinscrit dans son contexte sociohistorique. Le bâtiment aux Petites Rames 12, avec sa silhouette hétéroclite et son ancrage fort dans l'esprit de la Basse, introduit le récit.

Le Galetas,  
construit en 1886  
sur l'ancien rempart  
de la Neuveville.  
La surélévation en briques  
de 1897, par l'architecte  
Léon Hertling,  
est bien visible.  
© AVF photo  
V. Brodard.



## DE LA GLACIÈRE BLANCPAIN AU HANGAR À POMPES

En 1886, le brasseur Paul-Alcide Blancpain (1839-1899) obtient l'autorisation de construire un hangar avec écurie « près du Schiffhaus, contre le rempart »<sup>1</sup> – à l'emplacement de l'actuel Galetas. Onze ans plus tard, la « glacière et rafraîchissoir » sont surélevés selon les plans de l'architecte émergeant Léon Hertling (1867-1948).<sup>2</sup> Ces interventions, en résonance avec le développement de la Brasserie Blancpain – qui a adopté le nom « Cardinal » depuis 1890 –, scellent l'architecture élancée et l'empreinte industrielle perceptibles aujourd'hui encore dans le bâti.

En 1904, la Brasserie Cardinal, en pleine expansion, déménage à proximité de la gare. Ladite glacière perd sa fonction, et la Ville de Fribourg y voit une opportunité intéressante de transférer un dépôt des pompiers dans cet édifice, dont les dimensions s'avèrent appropriées et l'emplacement central dans le quartier de la Neuveville. D'une part, l'Edilité met en œuvre des transformations, parmi lesquelles la construction d'une « tourelle pour séchage des courses [tuyaux des pompiers] ».<sup>3</sup> D'autre part, on signe un contrat « pour la location de l'ancienne glacière de MM. Blancpain au prix de 300 » fr.<sup>4</sup> En 1916, la ville acquiert l'immeuble et pérennise sa fonction de « hangar des pompes de la Neuveville ».<sup>5</sup>

Dans les années 1980, des réaménagements sont entrepris avec la réfection de la toiture et, surtout, la suppression de la tourelle de séchage.<sup>6</sup> Le bâtiment est alors attribué à la Section logistique des pompiers qui l'occupera jusqu'à la réorganisation du Service de défense contre l'incendie décidée par le Conseil général dans un règlement daté du 21 décembre 2010. En parallèle, le site se transforme spontanément en « Galetas des pompiers ». Au cœur de cette aventure, Philippe Meyer, l'« âme du Galetas », est épaulé avec énergie par l'équipe des officiers pompiers à la retraite et par le Centre de Renfort de Fribourg.<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Archives de la Ville de Fribourg (AVF), Protocoles du Conseil communal (PCC), 1886, p. 38.

<sup>2</sup> AVF, PCC, 1897, p. 507. Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), Assurance incendie, Af 209, fol. 44.

<sup>3</sup> AVF, PCC, 26 janvier 1904, p. 37.

<sup>4</sup> AVF, PCC, 12 avril 1904, p. 158.

<sup>5</sup> AVF, PCC, 8 février 1916, p. 31 ; 19 septembre 1916, p. 212.

<sup>6</sup> AVF, PCC, 31 août 1982, p. 456.

<sup>7</sup> *La Liberté*, 27 janvier 2015, p. 11.



Le Galetas,  
le premier étage mis en  
scène par Philippe Meyer.  
© AVF photo V. Brodard.

## LES POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ S'ORGANISENT

La République helvétique, proclamée le 12 avril 1798, met fin à l'Ancien Régime. Ce bouleversement révolutionnaire entraîne une organisation politique nouvelle et des remaniements structurels, parmi lesquels la lutte contre le feu figure au premier plan. Pour la Municipalité de Fribourg, créée en 1799 à la suite des élections du 9 mai, l'impératif est d'autant plus grand que le souvenir de l'incendie du couvent des Ursulines reste très vif. Survenu l'après-midi du 8 mai 1798, faisant rage toute la nuit, le feu qui a dévasté le couvent aurait risqué de mettre en péril une partie considérable de la ville et de ses habitants.<sup>8</sup>

C'est dans ce contexte d'urgence que l'*Ordonnance de la Municipalité de Fribourg pour les cas d'incendie* est publiée en novembre 1799 chez Beat-Louis Piller, « Imprimeur du Canton ». Ce fascicule de 30 pages est édité en français et en allemand pour être distribué « à chaque père de famille, afin que chacun puisse en prendre connaissance & s'y conformer exactement ».<sup>9</sup> Partant des acquis et des recommandations du *Feuerordnung* de l'Ancien Régime, le document témoigne d'une volonté prononcée d'ins-

<sup>8</sup> *Etrennes fribourgeoises*, N°4, Fribourg 1809, pp. 38-39.

<sup>9</sup> Ordonnance 1799, p. 4.

truire le citoyen et de le responsabiliser.<sup>10</sup> Se targuant d'un esprit neuf de méthode et de synthèse, l'ordonnance détaille la procédure d'intervention lors des incendies et met en exergue le matériel – pompes à bras, échelles, angulettes (seaux à feu).

L'organisation des compagnies de pompiers se fait autour des treize pompes héritées de l'Ancien Régime. Elles sont entreposées dans six dépôts répartis dans les quatre quartiers de Fribourg. Dans une volonté de clarté, calquée sur le modèle militaire, on établit que chaque pompe est dotée d'un numéro.<sup>11</sup> Ces engins couvrent les secours en ville comme le service à la campagne.

Le 18 septembre 1811, à la suite du dramatique incendie de l'Ambassade d'Autriche à Paris, Napoléon Bonaparte crée par décret impérial le Bataillon des sapeurs-pompiers de Paris. Il officialise la formation militaire dans l'organisation des gardes pompiers. Cet acte notoire marque une évolution à l'échelle internationale et connaît aussi une répercussion à Fribourg. Le 15 mai 1812, par décret de l'Avoyer et Grand Conseil, l'Assurance Incendie est établie dans le canton. Le 28 septembre 1812, une nouvelle *Ordonnance de Police pour la Ville de Fribourg concernant les incendies* voit le jour.<sup>12</sup> Cette refonte de l'ordonnance de 1799 dénote une structure plus hiérarchisée. Un seul capitaine ordonnateur et un lieutenant sont nommés pour «diriger les secours et en prescrire la distribution».<sup>13</sup> L'esprit révolutionnaire fait place à un langage conservateur, frappant, par exemple, dans les articles sur la sécurisation du site d'incendie. Tandis que, dans l'ordonnance de 1799, c'est la «garde bourgeoise» qui veille à «la sûreté publique»<sup>14</sup> lors du sinistre, l'ordonnance de 1812 prévoit que «Messieurs les R. R. Ecclésiastiques»<sup>15</sup> et la police sont chargés du maintien de l'ordre.

Le nouveau règlement n'entraîne toutefois pas de changement significatif du matériel. Jusqu'à la fin des années 1830, la ville se contente d'entretenir l'existant, car l'argent fait défaut et les pompes à bras ne connaissent pas de progrès notable. Une exception intéressante est l'achat de pompes portatives auprès des producteurs locaux, tel l'entrepreneur et apothicaire Pierre Gendre, le chaudronnier Peter Bürgisser ou le fondeur de cloches Jacques Délesève.<sup>16</sup> Ces acquisitions, concentrées en 1811-1812, sont liées à l'intrigante série d'incendies criminels qui ébranle Fribourg en 1810 et dont la presse internationale se fait alors largement écho.<sup>17</sup>

<sup>10</sup> DORAND 2006, pp. 149-151.

<sup>11</sup> Ordonnance 1799, pp. 13 et 15; AVF, PCC, 1799-1800, p. 284.

<sup>12</sup> Éditée en 1813 chez Beat Louis Piller à Fribourg.

<sup>13</sup> Ordonnance 1812, pp. 8-9.

<sup>14</sup> Ordonnance 1799, p. 23.

<sup>15</sup> Ordonnance 1812, p. 27.

<sup>16</sup> AVF, PCC, 1811, pp. 308, 329, 334-335, 340. Archives de l'Etat de Fribourg [AEF], MC 365, 1812, p. 241.

<sup>17</sup> TORNARE Alain-Jacques, «Une bien mystérieuse affaire» in *1700*, 213 (2005), pp. 12-13.

## LES ANNÉES 1840: DES POMPES À BRAS CENTENAIRES AU PRIX FORT

«*La Commission du feu de la ville de Fribourg exposera vendables par mises publiques, qui auront lieu lundi 8 avril prochain, à une heure après midi, devant les magasins du Hof, quatre pompes à incendie, simples, c'est-à-dire seulement refoulantes, bien réparées, avec leur attirail. Les communes ou les personnes qui sont dans le cas de se procurer des pompes, pourront pour plus amples renseignements s'adresser au Capitaine du feu de cette ville, Mr. Joseph Moosbrugger, Confiseur, ou au soussigné. CUONY, Secrétaire de ville.*»

Cette annonce est publiée le jeudi 28 mars 1839 dans la *Feuille officielle du Canton de Fribourg*, à la rubrique «Ventes libres». A sa lecture, on ne peut que se demander pourquoi la ville de Fribourg met en vente une grande partie de son parc de pompes. D'autant plus qu'un communiqué similaire, mais plus laconique va paraître le 1<sup>er</sup> août de la même année pour la mise de deux autres pompes.<sup>18</sup>

En réalité, ces ventes ont lieu dans un contexte d'intense réorganisation et de renouvellement du matériel. En 1838, à la demande de l'Assurance Incendie, l'Etat de Fribourg procède à l'uniformisation des mesures contre les incendies à l'échelle cantonale. Il s'ensuit la publication du *Règlement de police prescrivant les mesures de précaution contre les incendies*, dit Règlement du 16 juin 1838.<sup>19</sup> Relevons l'article 103, dont la teneur est significative : «La commune qui, après trois ans révolus, ne se sera pas pourvue d'une grande pompe à incendie, placée sur essieu, avec les ustensiles qui en dépendent, encourra l'amende irrémissible de 10 à 20 fr. pour chaque six mois de retard, à moins qu'elle puisse se justifier de ce retard [...]. Cette amende sera versée toute entière dans la caisse des incendies et employée pour des primes et des récompenses.»<sup>20</sup>

<sup>18</sup> Feuille officielle du Canton de Fribourg, N° 13, jeudi 28 mars 1839, p. 14; N° 31, jeudi 1<sup>er</sup> août 1839, p. 12.

<sup>19</sup> *Règlement de Police prescrivant les mesures de précaution contre les incendies*, Fribourg 1838.

<sup>20</sup> Règlement 1838, pp. 18 et 32.

Cette directive suscite l'effervescence autour des pompes dans tout le canton. L'impulsion vient de la ville de Fribourg, où on procède à un état des lieux des engins en s'adressant à la personnalité de référence, le producteur de pompes bernois Ulrich Schenk (1786-1845). Il est le fondateur de l'entreprise Schenk qui, pendant cinq générations, sera un des

leaders pour la production de matériel contre les incendies. Le rapport de ce dernier est accablant et constate que les pompes de Fribourg en général sont en mauvais état et n'offrent que peu d'utilité. Dès lors, le Conseil communal décide d'investir dans du neuf.<sup>21</sup>

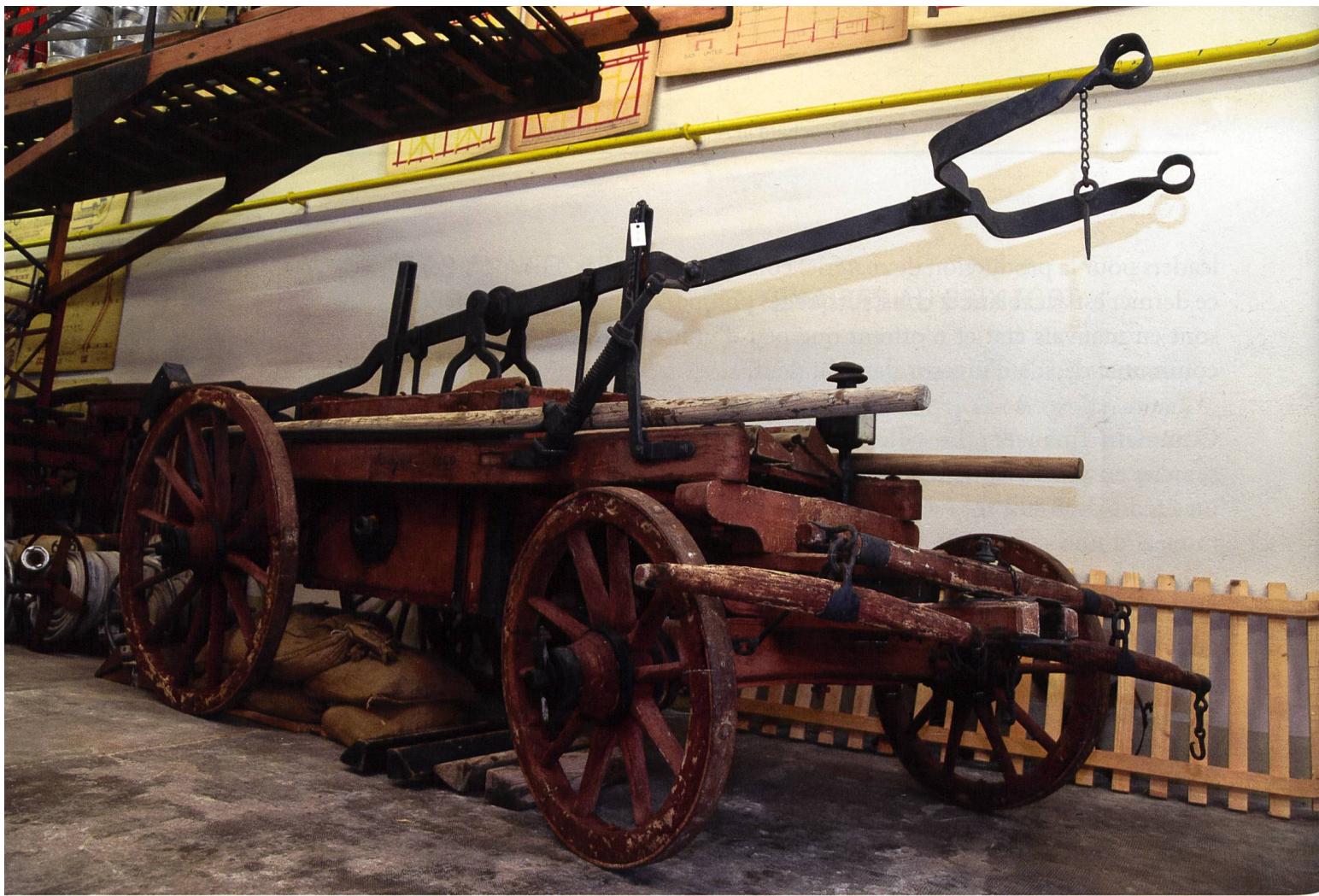
Comment financer? La ville n'ayant pas les moyens d'un investissement aussi conséquent, elle se tourne vers la Bourgeoisie qui vote un crédit de 8 800 fr. avec la condition «de couvrir cette somme au moyen d'une cotisation forcée basée sur le cadastre de l'Assurance contre les incendies à raison de 21 batz par 1 000 fr., payable par tiers dans l'espace de trois années».<sup>22</sup> D'autre part, la commission du feu envisage de tirer profit de la vente d'une grande partie de ses anciennes pompes auprès des communes – sachant que celles-ci sont dans l'obligation de s'en munir. Avant de procéder à la mise publique, on remet les pompes en état de fonctionnement.

Notons les résultats des ventes qui sont comptabilisés, entre autres documents, dans le minutieux *Cahier des Recettes & Dépenses pour achat & réfection du Matériel contre les Incendies. 1839*.<sup>23</sup> La mise d'avril 1839 rapporte 1870,35 fr. grâce à la vente de quatre pompes à Givisiez, Noréaz, Matran et Villars-sur-Glâne. A la mise d'août, deux pompes sont achetées par la paroisse d'Ecuvillens pour 800 fr., et une troisième au prix de 480 fr. par la commune de Ruyeres-Saint-Laurent. Cette dernière mention interpelle et trouve son enchaînement au Galetas.

<sup>21</sup> AVF, PCC, 2 octobre 1838, p. 438.

<sup>22</sup> AVF, PCC, 11 déc. 1838, p. 559; 15 janvier 1839, p. 23.

<sup>23</sup> AVF, PCC, 26 mars 1839, p. 158. Le cahier est conservé aux AVF, Police du feu 13.



La pompe à bras dite « de Ruyeres » date du milieu du XVIII<sup>e</sup>. Huit hommes sont nécessaires à son fonctionnement.  
© AVF photo V. Brodard.

La pompe, doyenne de la collection, arbore fièrement l'inscription « Ruyeres. 1840 » sur son châssis de couleur brique et peut par conséquent être identifiée à celle mise par Ruyeres. Fribourg n'ayant acquis aucune pompe à bras durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agit donc d'un engin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; peut-être fait-elle partie des pompes achetées par Fribourg en janvier 1723 ou en juillet 1741, cela reste encore à déterminer.<sup>24</sup> Les caractéristiques matérielles confirment l'ancienneté de cette pompe à bras foulante, hippomobile ou tirée par les pompiers. De facture artisanale, elle est montée sur un corps en bois de chêne sur essieux. Un balancier en fer forgé actionne à force d'hommes deux pistons dans des cylindres en laiton (Ø ext. 130mm). L'eau est poussée dans une cloche ou ballon de pression de 250mm de diamètre, avec un débit par coup de balancier d'environ 3,5 litres. Grâce à sa solidité, la pompe, déjà centenaire, a été en fonction pendant de longues années dans sa nouvelle commune d'adoption. Ce n'est qu'en 2013 qu'elle est rachetée à un garagiste et collectionneur de Chénens par les pompiers de Fribourg et qu'elle trouve une place dans la collection du Galetas.<sup>25</sup>

<sup>24</sup> AEF, RM 274, p. 70 ; RM 292, p. 385.

<sup>25</sup> Pompiers Fribourg Inv. N° 400-001, 400-002, 400-003.

## LA POMPE DE CHRISTIAN SCHENK, TÉMOIN D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION

A cette même période entre en scène un mécanicien et entrepreneur à la personnalité intéressante du nom de Christian ou Chrétien Schenk. Il est probablement lié à l'emblématique dynastie de constructeurs de pompes Schenk qui est comme lui originaire de Signau dans l'Emmental. En mars 1838, il s'annonce aux autorités de Fribourg pour faire part de son souhait de s'installer en ville et demander au Conseil de « lui accorder la confiance lorsqu'il sera intentionné de confectionner à neuf ou de réparer des pompes à feu ».<sup>26</sup> La requête étant acceptée en avril, Christian Schenk s'installe au quartier de l'Auge et ouvre son atelier au Gottéron N° 229. Il réitère son offre de services le 12 octobre, ayant appris la décision de la ville de Fribourg d'acquérir du matériel d'incendie. Il précise que « toutes les façons de construction lui sont familières ».<sup>27</sup> Le Conseil communal en informe la commission du feu qui charge Christian Schenk des réparations aux vieilles pompes à mettre en vente.

Entre-temps, la commune achète aux Schenk de Berne une grande pompe aspirante et foulante de type N° 5 pour 1 600 fr. Envisagée initialement, l'acquisition d'une seconde pompe identique est abandonnée. En effet, la commission du feu préfère passer commande à Christian Schenk, d'abord de deux petites pompes foulantes à 540 fr. pièce en août 1839, puis, en octobre, d'une troisième pompe foulante au même prix ainsi qu'une grande pompe pour le service de la campagne à 900 fr.

Cette importante phase d'acquisition touche à sa fin. On remarque que la rivalité du marché des pompes à bras est, à ce moment-là, remportée à Fribourg par Christian Schenk. Grâce à son savoir-faire, ses prix avantageux et son sens du marketing avant la lettre, la commission du feu réussit à acheter six pompes au lieu des quatre prévues. Les pompes Schenk de Fribourg sont certes moins sophistiquées que les pompes aspirantes et foulantes de l'entreprise Schenk de Berne, mais elles présentent d'autres avantages.

En véritable homme d'affaires, Christian Schenk accompagne sa production d'un manuel d'utilisation édité en 1841. Dans ce fascicule, le constructeur se fait instructeur et multiplie les conseils pour le juste ma-

<sup>26</sup> AVF, PCC,  
5 mars 1838, p. 84.

<sup>27</sup> AVF, PCC,  
12 octobre 1838, p. 454.



Elégante et bien maniable, cette pompe à bras est fabriquée par Christian Schenk à Fribourg en 1840. Elle a été remise en fonction lors de la Nuit des Musées 2015, témoignant d'une remarquable longévité.

© AVF photo V. Brodard.

niement des pompes et leur entretien. Il se targue de donner quelques recommandations sur l'organisation des pompiers. Enfin, il fait part de sa philosophie des pompes en lançant une pique à l'égard de son concurrent bernois : « Il est enfin à conseiller aux corporations et aux particuliers de préférer de bonnes pompes foulantes ordinaires, aux pompes aspirantes, dont le mécanisme beaucoup plus compliqué, est plus susceptible de se détraquer, et par conséquent de causer des frais de réparation. »<sup>28</sup>

Ce chapitre est documenté de façon significative au Galetas avec une pompe Christian Schenk issue de la production des années 1839-1840. Par rapport à l'engin de Ruyeres-Saint-Laurent, elle représente une nouvelle génération de pompe à bras foulante. Petite et maniable, de facture très soignée, elle est munie de cylindres de 110 cm de diamètre à doubles pistons – ce qui reflète bien le progrès technique. Le débit par coup de balancier est d'environ 2,5 litres, et le jet en résultant est continu. Elaboré, l'équipement facilite la manœuvre comme l'entretien : tamis incorporés aux cylindres, écrous de vidange en laiton, etc. Enfin, la pompe est identifiable grâce à sa plaquette de fabrication : « Cristian Schenk Mechanicus à Freibourg N15 » et à sa couleur distinctive, d'un vert noble, que l'on retrouve chez les autres pompes de sa production – par exemple celle déposée au château de Gruyères.

<sup>28</sup> SCHENK Christian, *Conduite à tenir, et moyens de conservation dans l'emploi des pompes à incendie*, Fribourg 1841, p. 8.

## A L'ÈRE DES POMPIERS HYDRANTIERS

Bouillonnement d'idées, échanges et débats animent la période d'établissement des conduites d'eau et des hydrants à Fribourg stimulée par Guillaume Ritter et son consortium des Eaux & Forêts à partir de 1870. La commission du feu soutient avec vigueur l'aspiration des pompiers à moderniser le matériel. Ces derniers, captivés par les nouveautés amenées par les industries, souhaitent acheter, entre autres, deux pompes neuves du système Karl Metz «sur le modèle de celle des ateliers du Chemin de fer». Les experts menés par Eugène Arquiche, directeur de la Fonderie de Fribourg, donnent non seulement un préavis favorable en vantant «la réputation européenne» du producteur de Heidelberg, mais encore insistent pour acheter vite et éviter ainsi une hausse de prix imminente. Contacté, Karl Metz soumet une offre détaillée; en sus, il propose une autre de ses inventions: «des boyaux d'un calibre uniforme pouvant s'adapter indistinctement à toutes les pompes». Malgré cet entrain, le Conseil communal autorise l'achat d'une seule pompe en annonçant fièrement les mutations à venir: «L'année prochaine seront posées les conduites d'eau de la Société des eaux et forêts; ces conduites et les hydrantes seront appelées à rendre de plus grands services que les pompes et nécessiteront probablement un remaniement du matériel.»<sup>29</sup>

Au départ du projet, Guillaume Ritter estimait à deux cents les hydrants nécessaires pour les besoins de Fribourg. Les autorités, plus mesurées, optent pour 75 appareils dont l'installation s'échelonne en deux étapes de 1875 à 1878.<sup>30</sup> Il est intéressant de relever que le choix du modèle donne lieu à une prospection de fond, menée dans les villes de Suisse. En définitive, vu la topographie particulière et le fort dénivellement de la cité, on donne la préférence au type robuste à embouchure unique proposé par la Fonderie de Fribourg, résistant à une pression de 30 atmosphères.

Avec l'implantation des hydrants, les pompiers franchissent un cap essentiel dans l'efficacité et la rapidité d'intervention et expérimentent en même temps une sophistication croissante du matériel.<sup>31</sup> Le Règlement d'organisation de 1883 en tient compte en établissant la fonction des pompiers hydrantiers. Dans cette tâche évoluée, les hommes de chaque section «doivent être également aptes à la manœuvre» des pompes et des hydrants; en outre, ils doivent avoir à disposition un chariot de courses

<sup>29</sup> Les citations du paragraphe sont tirées des AVF, PCC d'avril à octobre 1872.

<sup>30</sup> AVF, PCC, 28 octobre 1874, pp. 325-327.

<sup>31</sup> STEINAUER 2012, pp. 26-29.

pour hydrants ainsi qu'une pompe portative.<sup>32</sup> Cette imbrication sur le terrain est définie dans la publication, en 1891, d'un manuel au titre significatif *Théories & manœuvres des pompes Karl Metz et hydrants de la ville de Fribourg*.

Hydrant souterrain à embouchure unique. Fabriqué en 1878 à la Fonderie de Fribourg, il fut installé à la rue de l'Hôpital devant le Strambino. Ce bâtiment multifonctionnel, démolí en 1905, se trouvait à l'emplacement du Convict Albertinum.  
© AVF photo V. Brodard.



<sup>32</sup> *Règlement d'organisation du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg*, Fribourg 1883, pp. 3 et 9-10.

Le Galetas conserve la mémoire de cette mutation moderne des hydrants et de son développement au XX<sup>e</sup> siècle sous des formes multiples : plan de 1878, charriots de courses d'hydrants, hydrants de toutes factures, clefs, raccords, plaquettes. Le plus intriguant de ces objets est un hydrant d'allure pataude et sombre. Il a été déposé en 1985 par les Services industriels de Fribourg lors de la suppression d'une ancienne conduite à la rue de l'Hôpital. En recoupant cette information avec le plan d'hydrants de 1906 et les archives de l'Edilité, il est possible de l'identifier comme le N° 70, placé en 1878 devant le bâtiment du Strambino.<sup>33</sup> Les réflexions au sein du Conseil communal témoignent de l'enjeu technique et de la portée financière de cette première génération d'hydrants : «Il faut tenir compte que notre fonderie est mieux placée que toute autre et elle nous garantit son ouvrage pour une année, ce qui ne se fait jamais par les usines étrangères. Sans doute que si la pression à supporter était moindre, on pourrait mettre moins d'épaisseur à la cage de fonte et par conséquent le prix baisserait sensiblement ; mais nous avons dans la Neuveville 16 atmosphères ce qui représente la hauteur énorme de 530 pieds. Il faut donc que ces appareils soient solidement bâtis & avec des matières de premier choix. [...] L'embouchure de l'hydrante simple de 45 millimètres de diamètre peut fournir, sans faire descendre la pression normale, cinq jets de courses à 9 millimètres de diamètre au piston. De sorte qu'il est inutile de faire la dépense d'hydrantes doubles même aux bifurcations de rues.»<sup>34</sup>

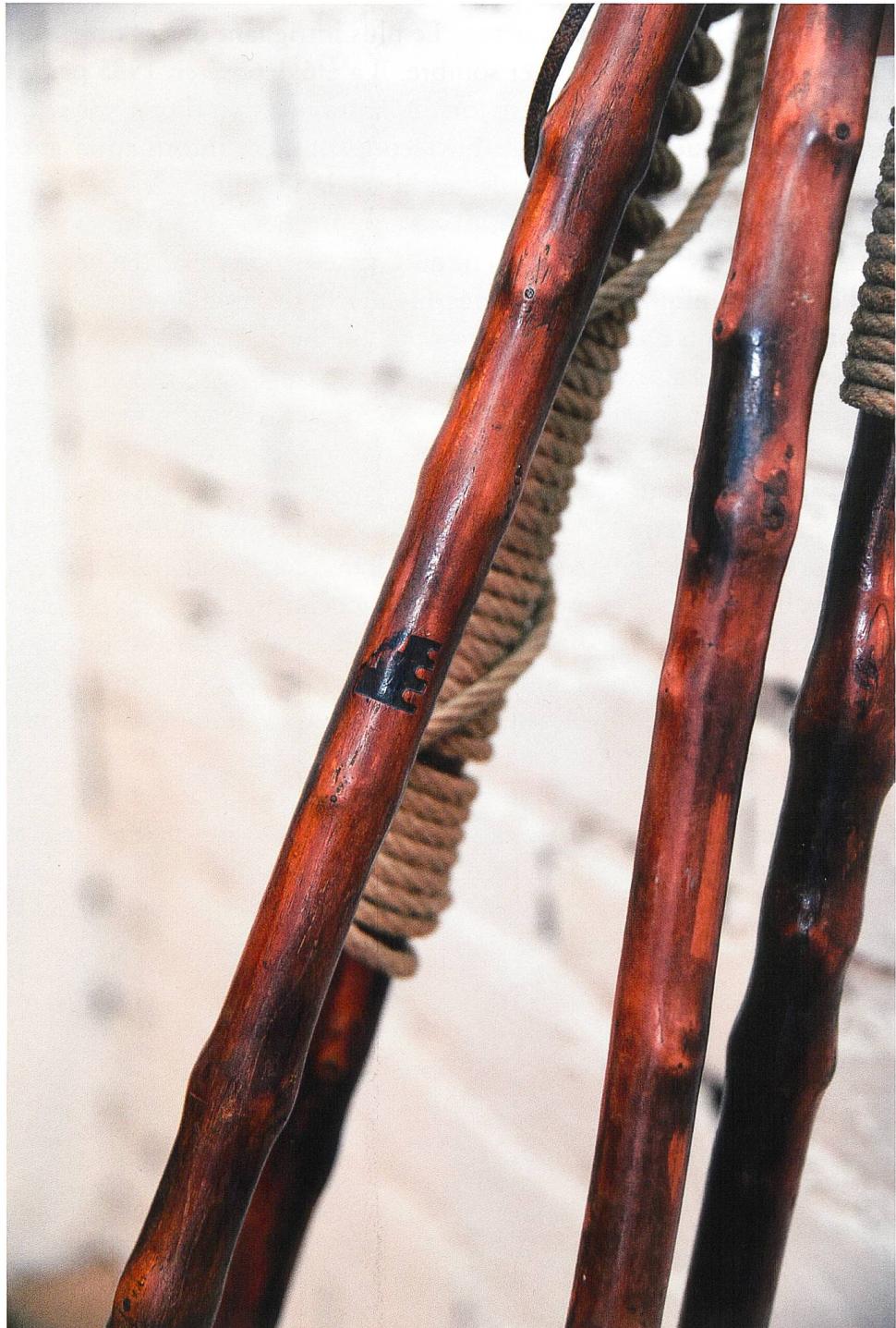
Ces propos et l'exemplaire du Galetas mettent en évidence que les premiers hydrants sont souterrains. Ce n'est qu'à partir de 1911 que le modèle classique de l'hydrant-borne, aux formes anthropomorphes et si familières, fait son apparition à Fribourg.<sup>35</sup>

<sup>33</sup> *Théories & manœuvres des pompes Karl Metz et hydrants de la ville de Fribourg*, Fribourg 1891, p. 50 ; AVF, Edilité, Ordonnancement 1875-1884, Hydrantes.

<sup>34</sup> AVF, PCC, 9 septembre 1874, pp. 267-271.

<sup>35</sup> Le Galetas, *Protocole 1909-1912*, séance du 15 septembre 1911.

## « BÂTONS DE LA GARDE SUCRÉE »... OU COMMENT MAINTENIR LA SÛRETÉ EN CAS D'INCENDIE



Cannes-barrières aux armes de la Ville de Fribourg, 1883. L'expression «bâtons de la garde sucrée», courante chez les sapeurs-pompiers, témoigne de leur humour piqué de sens auto-critique. (Mention spéciale à Philippe Meyer et Félix Boschung pour leurs explications).  
© AVF photo V. Brodard.

Maintenir l'ordre public et empêcher les pillages sur les sites d'incendies sont un souci constant. Au fil des ans, les discussions se succèdent au sein du Conseil communal sans aboutir à une forme d'organisation satisfaisante. Au début de l'année 1878, la commission du feu juge la situation alarmante : «Lors des deux derniers incendies les abords des maisons où le feu existait étaient tellement encombrés de monde, qu'il s'y faisait un tel bruit que les pompiers ne pouvaient plus manœuvrer, et qu'on n'entendait les signaux et commandements qu'avec beaucoup de peine. Il existait il y a quelques années un corps de sûreté qui avait pour mission de barrer les rues où il y avait le feu, de surveiller le sauvetage, d'organiser les chaînes, de maintenir le silence et faciliter ainsi la tâche. Ce corps ne donnant plus signe de vie, la Commission du feu prie le Conseil de prendre des mesures pour sa réformation, car il est nécessaire. Le Conseil partage entièrement cet avis, et il décide que le corps de sûreté sera immédiatement reconstitué.»<sup>36</sup>

L'«immédiat» a lieu cinq ans plus tard seulement, avec l'adoption, le 16 mai 1883, d'un règlement pour le corps de sûreté nouvellement constitué.<sup>37</sup> L'entité, placée sous l'autorité directe du commandant des pompiers, forme une imposante compagnie de 100 hommes au minimum. Cette étape organisationnelle s'est accompagnée d'une revendication conjointe quant au statut de ses membres et à leur équipement. Dans une pétition, le corps, soutenu par le commandant des pompiers Adolphe Fraisse, revendique aux frais de la commune l'attribution à chacun de ses hommes d'une canne-barrière de facture uniforme, longue de 1,20m, dont le coût s'élève à 1,40 fr. pièce.

Le Conseil communal accepte de se charger de la dépense et procède à l'achat d'une centaine de ces cannes. Leur emploi sur le terrain est décrit avec précision dans le règlement : «En cas de sinistre, les hommes forment le cordon autour des maisons attaquées, ils tiennent la foule éloignée afin de laisser libre espace aux pompiers, sauveteurs et échelles. Personne ne doit franchir le cordon à l'exception de [...]», suit une longue liste d'intervenants dont les pompiers, le préfet, les «malheureux» propriétaires des maisons, les prêtres et bien d'autres officiels.<sup>38</sup>

<sup>36</sup> AVF, PCC, 9 janvier 1878, p. 4.

<sup>37</sup> AVF, PCC, 16 mai 1883, p. 146.

<sup>38</sup> *Règlement d'organisation du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Fribourg*, Fribourg 1883, p. 12.

Au-delà de l'anecdote, cet épisode apporte une connaissance inédite sur la mise en place et les pratiques de la sécurité en cas d'incendie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il trouve un écho direct dans le patrimoine du Galetas qui conserve une douzaine de ces cannes-barrières de 1883, marquées à chaud aux armoiries de la ville de Fribourg. Confectionnées en bois de buis, elles sont légères, solides et élégantes. Dans le jargon pompier, les cannes-barrières du corps de sûreté sont très populaires sous le sobriquet de «bâtons de la garde sucrée» – allusion, mêlée d'humour, à l'incorruptibilité flexible de cette section.

## L'ARRIVÉE DES ÉCHELLES MÉCANIQUES À FRIBOURG

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les pompiers de Fribourg sont relativement bien fournis en échelles d'applique et de toit. Elles sont remisées dans une douzaine de dépôts répartis dans les quartiers. Six «pompiers-porteurs» par dépôt sont assignés à leur manœuvre.<sup>39</sup> En 1810, Jacques Pillonel, originaire d'Estavayer, serrurier actif à Bulle et Morat, offre ses services pour fabriquer une «échelle à mécanique pour le service dans le cas d'incendie». Ce modèle est alors peu usité ou même nouveau, car le Conseil communal, prudent, demande à en voir «une construction» avant d'entrer en matière. L'engin reste au stade de projet, et, à peine quelques années plus tard, J. Pillonel déclare faillite.<sup>40</sup> Ces inventions sont dans l'air du temps puisqu'à la même période une «échelle mécanique bernoise» se déployant sur 20m est mise au point avec un succès international.<sup>41</sup>

<sup>39</sup> Ordonnance 1799, p. 20.

<sup>40</sup> AVF, PCC, 18 septembre 1810, p. 399; sur l'activité de Jacques Pillonel: BLANCHARD 1989, vol. II, p. 388.

<sup>41</sup> BAUMANN 2016, pp. 76-78.

<sup>42</sup> AVF, PCC, 7 mai 1839, pp. 222-223.

<sup>43</sup> AVF, PCC, 28 avril 1840, pp. 197-198.

<sup>44</sup> Le Galetas, *Protocole 1900-1906*, séance du 20 mai 1903.

A la fin des années 1830, l'usage des échelles mécaniques est de plus en plus courant. Ces engins, montés sur châssis à roues et rotatifs, atteignent non seulement une hauteur considérable, mais peuvent aussi être engagés sans appui. A Fribourg, en pleine effervescence de vente et d'achat de pompes, la commission du feu n'exclut pas «l'idée de se procurer des Echelles mécaniques». On est cependant freiné par leur coût élevé ; surtout on estime que dans «la Ville de Fribourg elles présenteraient quelques dangers» vu l'étroitesse et l'escarpement des rues.<sup>42</sup> Tel sera l'avis du capitaine du feu Josef Moosbrugger qui, en 1840, ne manque pas d'admirer les échelles mécaniques de Genève – tout en les jugeant trop compliquées pour sa cité.<sup>43</sup> Il revient à son successeur Ignace Thürler de franchir le pas et commander la première échelle mécanique de Fribourg – qui restera en fonction pendant plus d'un demi-siècle.<sup>44</sup>



Sous l'égide d'entreprises de pointe comme Magirus à Ulm, Lieb à Biberach ou Merryweather & Sons à Londres, les échelles mécaniques connaissent une remarquable évolution technique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les producteurs vantent la grande stabilité, la mobilité phénoménale, le maniement facile et simple de ces engins, dont on fait des démonstrations spectaculaires.

Les pompiers de Fribourg estiment indispensable d'actualiser leur parc d'échelles au vu de ces avancées. Les nouveaux types sont mieux adaptés à la vieille ville, tandis que l'extension du tissu urbain vers Pérrolles et Beauregard avec des immeubles hauts rendent incontournable l'acquisition d'engins à grand déploiement. Enfin, les deux importants incendies de 1899, l'Hôtel Terminus en janvier et le Criblet le 30 mars démontrent l'urgence de se moderniser.<sup>45</sup>

Prosper Macherel,  
La III<sup>e</sup> Compagnie des  
pompiers de Fribourg  
avec la première échelle  
mécanique Lieb  
à la place Notre-Dame,  
1912. © Le Galetas,  
archives photos.

<sup>45</sup> AVF, PCC,  
18 juin 1899, p. 344.

La première échelle aérienne des pompiers de Fribourg est la Magirus de 1900 atteignant 16m de déploiement avec une rallonge de 2m. A peine trois ans plus tard, l'état-major des pompiers envisage de se procurer une seconde échelle Magirus du même modèle – qui malheureusement se révèle trop chère pour le budget à disposition. Le bouillonnant Thomas Schlaeffli de Zurich, représentant de la maison Lieb et contact privilégié des pompiers fribourgeois, entre en scène avec une solution. Il possède dans son stock une échelle qui répond aux besoins de Fribourg tout en étant bien meilleur marché.<sup>46</sup> L'achat est décidé, et la « collaudation » (acte de réception officiel) de la première échelle Lieb a lieu le mercredi 10 février 1904, à une heure et demie de l'après-midi, à la place Notre-Dame devant le magasin central des pompes.<sup>47</sup> Entre 1905 et 1907, trois autres échelles de la même marque sont intégrées au parc fribourgeois afin de desservir tous les quartiers. La fierté et l'agilité des pompiers grimpeurs « recrutés autant que possible parmi les maçons, charpentiers et ouvriers habitués à travailler sur les échelles et échafaudages » sont immortalisées dans les nombreuses photographies des compagnies de pompiers posant dans leurs quartiers.<sup>48</sup>

La première échelle Lieb de Fribourg est restée en activité jusqu'à la fin des années 1960, au moment de la mise en fonction des échelles motorisées de type Ehksam. Témoin fascinant de l'euphorie de la Belle Epoque, restaurée en 1985, elle est une des premières pièces entrées au Galetas.<sup>49</sup> Il est intéressant de relever un dernier indice qu'elle dévoile. Sur le boîtier du mécanisme figurent l'indication du système Schmahl et la date de production « 1897 ». Lors de son acquisition par Fribourg en 1904, l'échelle a déjà 7 ans – ce qui explique son prix avantageux.

<sup>46</sup> Le Galetas, *Protocole 1900-1906*, séance du 20 mai 1903.

<sup>47</sup> AVF, PCC, 9 février 1904, p. 64.

<sup>48</sup> *Règlement sur l'organisation du service de sûreté contre l'incendie*, Fribourg 1895, pp. 14-15.

<sup>49</sup> Pompiers Fribourg Inv. N° 200-001.

## RENOVÉ À DES TEMPS MEILLEURS

A l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, l'équipement anti-incendie connaît un perfectionnement exponentiel dans bien des domaines, amorçant un nouveau degré de rapidité et d'efficacité dans les interventions. L'ombre de la Première Guerre mondiale fige les perspectives positivistes qui animent les pompiers de Fribourg. Citons les acquisitions renvoyées à des temps meilleurs : appareils respiratoires – permettant au pompier d'agir librement pour l'extinction ou pour le sauvetage, installation d'un réseau téléphonique pour la transmission des alarmes et, enfin, pompes à moteurs

et autopompes qui font leur apparition à Fribourg dans les années 1920 – engins flamboyants et puissants symbolisant l'univers pompier jusqu'à nos jours.

R. B. et A. P. O.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAUMANN Heinz, «Gymnastes courageux et têtes intelligentes», in *118 swissfire.ch* 6 (2016)
- BLANCHARD Raoul, *Freiburger Schmiedeisengitter in Kirchen und öffentlichen Gebäuden von den Anfängen bis um 1800*, mémoire de licence, Fribourg 1989
- BUCHS Denis (éd.), *L'incendie de Bulle 1805*, Bulle 2005
- DEVILLE Joan, *Le grand livre des Pompiers de France. 1000 ans d'histoire*, Paris 2013
- DORAND Jean-Pierre, *La ville de Fribourg de 1798 à 1814*, Fribourg 2006
- NESTLER Martin, ROTTER Wolfgang, *Magirus Person Unternehmen Produkte*, Ulm 2014
- SCHMUTZ Heinz, *Die Feuerspritzenbauer*, Thoune 2003
- STEINAUER Jean, *Fribourg, une histoire élémentaire*, Archives de la société d'histoire du canton de Fribourg, hors série, Fribourg 2012
- 1910-2010: *100 ans Fédération fribourgeoise des sapeurs-pompiers*, Fribourg/Granges-Paccot 2010

Nos vifs remerciements vont aux Archives de la Ville de Fribourg et, en particulier, à Jean-Daniel Dessonaz, Archiviste, pour la fructueuse collaboration et l'accueil au sein de son équipe. Nous remercions également les Amis du Galetas et le Centre de Renfort pour leur disponibilité énergique ainsi que Jean-Charles Bossens, Chef de service de la police locale et mobilité, pour la confiance et le soutien constant qu'il apporte à ce projet.

